

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, organe collégial de l'Association de protection, de restauration, de mise en valeur, de promotion et d'animation du Fort de Fontain et de la Batterie Roland (Fortifications Séré de Rivières de Fontain-Arguel)

FORTIF'FONTAIN

Date : 18 juin 2026

Lieu : Fort de Fontain

Heure de début : 18 heures 30

Présents : Pascal COLIN, Christophe POURCELOT, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Anne-Marie AEBISCHER, Laurence DUTEL, Marie-Anne SPONY

Excusés : André AVIS, Alain MARSO, André SPONY

Genèse de la création de l'association

La direction collégiale ayant été remaniée à la suite de la démission de deux membres, de la désignation par la commune de ses deux représentantes et de la cooptation de deux nouveaux membres, il est procédé à la genèse de la création de l'association.

Il est notamment rappelé que l'association a été déclarée en sous-préfecture de Pontarlier le 26 avril dernier : le différé entre la tenue de l'assemblée générale constitutive et l'immatriculation tient d'une part à la mise en sommeil du projet, afin de laisser passer du temps après le projet avorté de faire à la batterie Rolland des séances de survie et d'autre part aux différentes échéances municipales.

La création du compte bancaire auprès du Crédit Agricole est toujours en cours de réalisation.

Sécurité

Des travaux ont été réalisés collectivement par des bénévoles dans plusieurs salles, les scouts étant pour leur part, intervenu à deux reprises.

Toutefois, l'accent a été mis sur l'impérieuse nécessité de procéder à un inventaire des risques de toute nature, citernes, effondrement de voûte, etc. et de la détermination de mesures à prendre.

À cet effet, Pascal Colin est mandaté pour organiser une visite-inspection avec Alain Marso qui sollicitera le concours de Noémie Jeannerod, experte des monuments. Christophe Pourcelot qui a d'ores et déjà identifié quelques points névralgiques, participera à cette réunion ainsi que tout membre de la direction collégiale qui le souhaite.

Relations de Fortif' FONTAIN avec la commune

Le 29 juin prochain, le Maire se rendra à la batterie Rolland pour faire un état des lieux et déterminer les modalités d'intervention de la commune et la place que prendra l'association dans un dispositif commun de protection et de restauration éventuelles.

En raison des congés d'été, il paraît souhaitable d'organiser la venue du Maire au fort de Fontain fin août début septembre : elle aura pour objet, en présence du directeur des services techniques, de voir les batteries annexes, le magasin à poudre, l'escalier, les modalités actuelles de fermeture du site fortifié communal pour envisager un plan de réhabilitation permettant la réouverture du chemin dans des conditions sécurisées.

Lors de la réunion du conseil municipal du 24 juin prochain, cette visite sera abordée et les membres du conseil manifestant de l'intérêt y seront associés.

Modalités de mise en place du rdv mensuel de travaux au fort le troisième samedi du mois

Il est convenu de la nécessité de temporiser sur ce point dans l'attente des premières orientations résultant de la visite sécurité et de la hiérarchisation des priorités qui en résultera.

Convention de l'association avec les propriétaires privés et la Commune

Les statuts de l'association prévoyant explicitement qu'une convention doit lier les propriétaires avec l'association, Marie-Anne Spony soumet un projet de texte de convention et procède aux amendements suggérés par les membres de la direction collégiale

Le texte modifié est annexé au présent procès-verbal, et sera soumis à l'approbation de la direction collégiale lors de sa prochaine réunion sur la base d'éventuelles remarques, issues, notamment de la visite de sécurité, de contacts avec les assureurs etc. La convention pourra servir de base adaptable à celle qui devra lier la Commune et l'association pour la partie publique des fortifications.

Relations de l'association avec Avalfort

Il est rappelé qu'AVALFORT existe depuis une dizaine d'années avec un Président agissant sur tous les fronts pour valoriser les forts Séré de Rivières de Besançon et des communes de l'agglomération. Le président ayant démissionné pour raisons de santé, une organisation collégiale est mise en place et vise à rationaliser les modalités de communication et d'intervention sur le terrain. Elle entend devenir une sorte de fédération des associations créées sur les sites fortifiés.

André Avis et Claude Gresset- Bourgeois, tous les deux membres d'Avalfort et de la direction collégiale, assureront le lien. Il est aussi évoqué l'existence de l'association pour la restauration et la valorisation du fort de Pugey et des vestiges militaires Pugey avec lequel fortif' Fontain tissera des liens étroits par une participation croisée (adhésion réciproque de l'une à l'autre).

Organisation d'une assemblée générale début octobre

La date du 3 octobre est retenue

Anne-Marie Aebischer suggère que l'association participe au Forum des Associations qui se tient le 5 septembre prochain à Fontain et en informera les organisateurs. Marie-Anne Spony adressera à cet effet à Anne-Marie un petit texte de présentation de l'association et une photo afin que celle-ci l'intègre dans la rubrique « Associations » de Fontain.

Ce sera l'occasion de faire la promotion de l'association et de susciter de futures adhésions : Christophe Pourcelot propose de tenir le stand : tout renfort sera bienvenu. Un petit document promotionnel sera élaboré par Marie-Anne avec un bulletin d'adhésion.

Création d'une adresse mail de l'association d'un groupe WhatsApp direction collégiale

Afin d'éviter d'avoir plusieurs sources de consultation de messages WhatsApp est privilégié pour la création du groupe direction collégiale de fortif' FONTAIN : Marie-Anne adressera à cet effet à Anne-Marie, l'ensemble des coordonnées des membres

De même Anne Marie prend en charge la création d'une adresse mail dédiée à l'association et transmettra à chacun des demandes de la direction collégiale les modalités d'accès : mot de passe retenu **Fortif1878 !**

La réunion est close à 20h. Procès-verbal signé par deux membres de la direction collégiale